



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 juin 2023

Le 2 juin dernier, dans le cadre du 6<sup>ème</sup> examen périodique de suivi et de mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), le Comité des droits de l'enfant (CDE) des Nations Unies a adressé à la France ses observations finales. Le Collectif AEDE et le Groupe Enfance de la Coopération Humanitaire et Développement, fortement mobilisés tout au long du processus, appellent la France à prendre dès à présent toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations des experts afin d'assurer une meilleure effectivité des droits de l'enfant en France comme à l'international.

- [Des recommandations fidèles aux préoccupations de la société civile](#)

À la suite de l'audition de la France au CDE, le Comité a fait paraître ses observations finales le 2 juin dernier. Parmi les nombreuses recommandations citées, six domaines ont été identifiés par les experts comme prioritaires : la maltraitance et la négligence ; l'exploitation et les abus sexuels ; les enfants accueillis en protection de l'enfance ; les enfants en situation de handicap ; le niveau de vie ; les enfants demandeurs d'asile et les enfants migrants. La politique de coopération internationale a également fait l'objet d'une observation spécifique.

Le collectif AEDE et le Groupe Enfance, se réjouissent que ces observations finales soient fidèles aux préoccupations soulevées par la société civile. En effet, plusieurs recommandations émises par le collectif AEDE et le Groupe Enfance ont été reprises par les experts.

Parmi les dix recommandations prioritaires que le collectif AEDE avait formulées au niveau national, les experts ont notamment repris les suivantes :

- Renforcer la participation des enfants ;
- Acculturer l'ensemble de la société dont les principaux concernés aux droits de l'enfant ;
- Sensibiliser à toutes les formes de violence et recueillir des données précises sur les infanticides ;
- Développer la prise en charge en santé mentale des enfants relevant de la protection de l'enfance ;
- Garantir à tous l'accès à l'éducation.
- Promouvoir des mesures non judiciaires pour les enfants accusés d'infractions pénales
- Garantir à tous l'accès à l'éducation, notamment aux enfants en situation de handicap

Le Comité a également enjoint la France d'agir sur la dimension internationale - dont elle est redevable au titre de l'article 4 de la CIDE - en reprenant plusieurs recommandations portées par le Groupe Enfance portant notamment sur la mise en œuvre effective de la loi du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) :

- Continuer à donner la priorité aux droits de l'enfant et à les mettre en œuvre dans sa politique internationale (développement, action humanitaire, accords diplomatiques) ;
- Porter le budget du développement à au moins 0,7 % du PIB ;
- Procéder à une évaluation de l'impact de la politique de développement international sur les droits de l'enfant.

D'autres recommandations transversales du Comité appellent également une action de la France sur la dimension internationale : désagrégation des données (notamment par âge et par sexe), mise en œuvre du principe d'intérêt supérieur de l'enfant, participation effective des enfants, etc.

- [Audition de la France devant le Comité des droits de l'enfant : la conclusion d'un long processus](#)

Le collectif AEDE et le Groupe Enfance se sont pleinement impliqués dans ce processus d'examen périodique de la France en transmettant en 2020 et 2022 deux rapports alternatifs au Comité. Parce que la participation est un des axes forts de plaidoyer d'AEDE, plusieurs enfants et jeunes ont été associés à la rédaction du rapport de 2020. Après avoir été auditionnés par les experts lors de la pré-session réservée aux organisations de la société civile en février 2023, le Groupe Enfance et le collectif AEDE ont été présents lors de l'audition de la France à Genève, les 9 et 10 mai derniers.

Tous deux saluent l'importante délégation mobilisée par la France, composée de 33 représentants de diverses administrations démontrant la volonté de l'Etat de s'impliquer avec sérieux dans ce processus et de couvrir les différents champs de la CIDE. Cette délégation a été présidée par Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat auprès de la Première Ministre chargée de l'Enfance.

Le collectif AEDE et le Groupe Enfance se réjouissent par ailleurs que la France ait été interrogée sur des sujets très variés (handicap, violence, santé mentale, outre-mer etc...), et notamment, à plusieurs reprises, sur sa redevabilité en matière de mise en œuvre des droits de l'enfant dans la coopération internationale.

Toutefois, ils regrettent le manque de développement et d'exactitude de certaines réponses apportées par l'Etat lors de l'exercice difficile des questions-réponses, ainsi que le manque d'implication des conseils départementaux et des parlementaires dans ce processus, acteurs ayant un rôle clef dans la mise en œuvre des politiques de l'enfance.

**Le collectif AEDE et le Groupe Enfance restent mobilisés et seront attentifs à la mise en œuvre des recommandations des experts pour que les droits de l'enfant soient pleinement effectifs en France comme à l'international.**

#### Contacts presse :

- Marie-Pierre Pernet - Coordinatrice du collectif AEDE et déléguée générale de l'ANACEJ  
[marie-pierre.pernette@anacej.asso.fr](mailto:marie-pierre.pernette@anacej.asso.fr)
- Florine Pruchon - Membre du comité de pilotage de AEDE et responsable plaidoyer de SOS Villages d'Enfants

- [fpruchon@sosve.org](mailto:fpruchon@sosve.org), +33 (0)6 63 04 19 74  
Mélodie Luchtens - Coordinatrice du Groupe Enfance  
[mluchtens@sosve.org](mailto:mluchtens@sosve.org) ; +33 (0)1 40 22 74 90